



Bureau du cinéma et de  
la télévision du Québec  
MONTRÉAL

## **COMMUNIQUÉ** **Pour publication immédiate**

### **Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec se réjouit de l'entente de principe intervenue entre l'AQTIS et l'AIEST.**

**Montréal, le 26 février 2007** - Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) se réjouit de l'entente de principe intervenue entre l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS) et l'Alliance internationale des employés de scène et de théâtre (AIEST), en accord avec l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ). Cette entente, une fois entérinée par les membres des deux syndicats, mettra fin au conflit qui perdure depuis près d'un an.

Le BCTQ tient à remercier la Ministre Line Beauchamp, Monsieur Gilles Charland et son équipe de travail, qui ont su rapidement trouver des solutions à ce différend. De plus, le Bureau tient à féliciter l'AQTIS et l'AIEST pour tous les efforts qu'ils ont déployés afin de parvenir à cette entente. «Le changement demande toujours une bonne dose de courage, mais nous croyons fermement et sincèrement que l'AQTIS et l'AIEST ont fait un choix éclairé, judicieux et surtout profitable pour les travailleurs et travailleuses et l'ensemble de l'industrie cinématographique et télévisuelle québécoise » a déclaré Monsieur Hans Fraikin, Commissaire national du BCTQ. Celui-ci a aussi tenu à préciser explicitement que l'entente intervenue entre les deux parties ne concerne que les productions étrangères tournées au Québec et ne touche en aucun cas la production locale.

Le BCTQ continue de travailler avec détermination afin de rassurer les producteurs américains qu'aucun conflit ne viendra perturber leur production et que le climat propice aux affaires est rétabli dans l'industrie. D'ailleurs, le Commissaire quitte incessamment pour Los Angeles et rencontrera les producteurs ayant récemment manifesté un intérêt à tourner au Québec. D'autres rendez-vous ont aussi été fixés avec des clients potentiels de manière à sécuriser notre réputation comme centre de production international. «Ce règlement nous permettra de tourner la page et d'envisager un avenir prometteur en ce qui a trait à la venue de productions étrangères sur le territoire québécois» a ajouté, Monsieur Fraikin.

### **À propos du BCTQ :**

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) a pour mission de contribuer au développement et à la compétitivité du Québec comme centre de production cinématographique et télévisuelle de calibre international. En collaboration avec les autres bureaux de cinéma et de télévision, il voit notamment à l'harmonisation et à la coordination des activités de promotion et des services d'accueil et de soutien nécessaires à la réalisation de productions internationales au Québec. Il doit entre autres promouvoir les atouts du Québec sur les marchés étrangers afin d'attirer ici des occasions d'affaires intéressantes (tournages, coproductions, etc.), ainsi que de développer et de réaliser des projets structurants bénéfiques à l'ensemble de l'industrie. Il assume aussi un rôle d'information et de sensibilisation auprès des décideurs publics et privés et de la population en général.

30 –

**Source :** Mélanie Dumas, coordonnatrice aux communications  
Bureau du cinéma et de la télévision du Québec  
Tél. : 514 499-7070, poste 225